TROISIÈME ET QUATRIÈME
LIVRES DES ROIS

1° *Le titre.* — Ainsi qu'il a été dit plus haut [1], les écrits inspirés que nous appelons, à la suite des Septante [2] et de la Vulgate, *Troisième livre des Rois, Quatrième livre des Rois,* portent dans la Bible hébraïque les noms de « Premier des Rois, » « Deuxième des Rois » [3]. Il serait préférable qu'on ne les eût pas rattachés par ces numéros d'ordre aux deux livres précédents, car ils forment vraiment une composition à part, et ils proviennent d'un auteur très distinct, comme le montrent de nombreux détails [4].

L'usage antique était de ne pas les séparer l'un de l'autre, et de les nommer simultanément *Mᵉlâkim,* « les Rois, » ou *Sépher Mᵉlâkim,* « Livre des Rois, » comme le montrent les manuscrits hébreux. Cela aussi était plus logique, puisqu'ils ne contiennent en réalité qu'un seul et même écrit, dont les parties sont actuellement disjointes d'une manière très étrange, l'histoire, d'ailleurs très courte, du règne d'Ochozias se trouvant être scindée en deux, sans le moindre motif soit interne, soit externe [5].

2° *Sujet traité, division.* — Du moins ce nom de *Mᵉlâkim,* ou Rois, convient parfaitement aux deux livres réunis, puisque, hormis le règne de Saül et la plus grande partie de celui de David, ils racontent l'histoire entière de la monarchie juive, la prenant à son sommet, à son âge d'or, aux derniers jours de David, pour la suivre jusqu'à sa ruine totale, à travers les plus émouvantes péripéties. Royaume unique sous Salomon et sous les huit derniers rois de Juda (III Reg. I, 1-XI, 43; IV Reg. XVIII, 1-XXV, 30); deux trônes ordinairement hostiles, ceux de Juda et d'Israël, depuis le règne de Roboam jusqu'à la neuvième année du gouvernement d'Osée (III Reg. XII, 1-IV Reg. XVII, 41). Le récit est synchronique pendant la durée simultanée des deux royaumes.

Les événements narrés dans nos deux livres remplissent, d'après la chronologie communément adoptée [6], un intervalle de 454 ans, le couronnement de Salomon ayant eu lieu en 1015, et le dernier fait raconté, la restitution des privilèges royaux à Joachin, se rapportant à l'année 561.

Trois parties, si l'on groupe ensemble le troisième et le quatrième livre des Rois. 1° Derniers incidents de la vie de David, couronnement et règne de Salomon (III Reg. I, 1-XI, 43). 2° Histoire synchronique des royaumes de Juda et d'Israël, depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la ruine du royaume d'Israël (III Reg. XII, 1-IV Reg. XVII, 41). 3° Histoire du royaume de Juda, depuis

---

[1] Page 205.

[2] Βασιλείων τρίτη, Βασιλείων τετάρτη.

[3] *Mᵉlâkim* I, *Mᵉlâkim* II.

[4] Le genre et le style diffèrent complètement. I et II Rois sont plus explicites; III et IV abrègent ordinairement d'une façon notable, se contentant de renvoyer aux documents primitifs pour les développements.

[5] Comp. III Reg. XXII, 52-54, et IV Reg. I, 1-18.

[6] Voyez le tableau chronologique placé à la suite de cette Introduction.

la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone (IV Reg. XVIII, 1-XXV, 30). La première partie comprend quarante années (de 1015 à 975); la seconde, deux cent cinquante-trois (de 975 à 722); la troisième, cent soixante et une (de 722 à 561).

Nous pouvons aussi partager chaque livre isolément, et alors la division suivante nous est indiquée clairement par la suite des faits.

Troisième livre. Première partie : Histoire du règne de Salomon, I, 1-XI, 43 (cinq sections : 1° I, 1-II, 46, avènement du jeune prince; 2° III, 1-IV, 34, heureux débuts du règne; 3° V, 1-IX, 9, les constructions de Salomon; 4° IX, 10-X, 29, l'apogée de sa puissance et de sa gloire; 5° XI, 1-43, ses fautes et leur châtiment). Deuxième partie : Histoire des royaumes d'Israël et de Juda depuis le schisme des dix tribus jusqu'à la mort d'Achab et de Josaphat, XII, 1-XXII, 54 (trois sections : 1° XII, 1-XIV, 31, les règnes de Roboam et de Jéroboam; 2° XV, 1-XVI, 28, les deux royaumes depuis la mort de Roboam jusqu'à l'avènement d'Achab; 3° XVI, 29-XXII, 54, les royaumes d'Israël et de Juda pendant le gouvernement d'Achab).

Quatrième livre. Première partie : Annales des rois d'Israël et de Juda depuis la mort d'Achab jusqu'à la ruine du royaume d'Israël, I, 1-XVII, 41 (quatre sections : 1° I, 1-III, 27, Ochozias et Joram, rois d'Israël; 2° IV, 1-VIII, 15, miracles d'Élisée; 3° VIII, 16-X, 36, Joram et Ochozias rois de Juda, Jéhu s'empare du trône d'Israël; 4° XI, 1-XVII, 41, depuis l'usurpation d'Athalie jusqu'à la ruine du royaume d'Israël). Deuxième partie : Histoire des rois de Juda depuis la ruine du royaume d'Israël jusqu'à la captivité de Babylone, XVIII, 1-XXV, 30 (deux sections : 1° XVIII, 1-XX, 21, règne d'Ézéchias; 2° XXI, 1-XXV, 30, dernières années et ruine du royaume de Juda)[1].

3° *Époque de la composition.* — La date la plus ancienne à laquelle le livre des *Mᵉlâkim* puisse remonter est marquée par les événements qu'il raconte en dernier lieu. Nous sommes ainsi conduits à la trente-septième année de la captivité de Joachin, c'est-à-dire, d'après la chronologie communément adoptée, à l'an 561 avant Jésus-Christ[2] : année mémorable, dit l'écrivain sacré, par la restitution des honneurs royaux que le prince prisonnier obtint d'Évilmérodach.

D'un autre côté, dans ces deux livres, pas un mot pour décrire la délivrance, le retour de l'exil, dont le décret de Cyrus donna en 536 le premier signal. D'où il suit qu'ils furent écrits antérieurement à ce fait.

Par conséquent, nous avons comme limites extrêmes les années 561 et 536 avant Jésus-Christ. La rédaction eut lieu probablement entre ces deux dates, vers le milieu de la captivité de Babylone.

4° *L'auteur et ses documents.* — La tradition juive, qu'ont adoptée d'assez nombreux interprètes chrétiens de l'antiquité ou des temps modernes, nomme très explicitement le prophète Jérémie comme l'auteur des deux derniers livres des Rois[3]. Quoique les données de l'histoire soient insuffisantes pour démontrer cette assertion d'une manière rigoureuse, il est certain qu'elle paraît extrêmement vraisemblable. Les hébraïsants ont établi d'intéressantes comparaisons, desquelles il ressort que nous avons ici un style, un genre qui rappellent beaucoup la diction et le genre de Jérémie. De plus, la conclusion historique par laquelle se terminent les oracles du grand prophète (Jer. LII) est, pour ainsi dire, calquée sur la dernière page du quatrième livre des Rois (XXIV, 18-XXV, 20), et réciproquement. Les épisodes dont est parsemé le recueil prophétique de

[1] Voyez le commentaire pour une analyse plus détaillée, et aussi notre *Biblia sacra*, pp. 315-378.

[2] Cf. IV Reg. XXV, 27-30.

[3] Talm. Babyl., *Baba Bathra*, 15, a : « Jérémie a écrit son livre (c.-à-d. sa prophétie), le livre des Rois et les Thrènes. »

Jérémie et ceux qui remplissent notre double livre semblent aussi avoir été rédigés par une seule et même main.

L'auteur prend soin lui-même de nous informer que trois sortes de documents lui ont servi de sources pour la rédaction de son récit : 1° le Livre des actes de Salomon (cf. III Reg. XI, 41)[1]; 2° le Livre des annales des rois de Juda[2], mentionné par lui quinze fois[3]; 3° le Livre des annales des rois d'Israël[4], qu'il cite jusqu'à dix-sept fois[5]. Or, en comparant cette rédaction avec celle des Paralipomènes, nous découvrons une ressemblance saisissante, non moins pour les expressions que pour les faits racontés[6]; d'où l'on conclut communément que les deux écrivains sacrés ont puisé aux mêmes sources. Mais l'auteur des livres des Paralipomènes étant un peu plus explicite sur la nature de ses documents, nous pouvons, grâce à lui, nous faire une idée très juste et très précise des matériaux qui ont également servi de base à la composition des deux derniers livres des Rois.

D'après II Par. IX, 29, les événements du règne de Salomon sont empruntés aux « paroles du prophète Nathan », aux « livres d'Ahias le Silonite », à la « vision du Voyant Addo ». Les passages II Par. XII, 15; XIII, 22; XX, 34; XXVI, 22; XXXII, 32; XXXIII, 18-19, nous apprennent que les annales des rois de Juda furent rédigées d'après « les livres du prophète Séméias et du Voyant Addo », « les paroles de Jéhu, fils d'Hanani, » « la vision d'Isaïe, fils d'Amos, » « les discours d'Hozaï. »

Sources, on le voit, toutes contemporaines des faits relatés, parfaitement authentiques et présentant les plus hautes garanties, puisqu'elles avaient pour auteurs des personnages sacrés. Elles sont tantôt citées littéralement et intégralement, tantôt abrégées[7], ou complétées d'après d'autres documents. Mais l'ensemble dénote un vrai travail de composition, accompli par un seul et même écrivain, demeuré personnel et indépendant; c'est sans raison sérieuse qu'on a parfois attribué ces deux livres à une série de compilateurs.

5° *Le but et le plan; l'importance.* — Le but est religieux et théocratique par-dessus tout, comme à chaque autre page de la Bible. Ce n'est pas de l'histoire pure et simple que l'on raconte, mais l'histoire du peuple de Jéhovah, les développements du royaume de Dieu sur la terre. De là des omissions considérables, qui ne s'expliqueraient point de la part d'un annaliste ordinaire[8]; de là, par contre, l'insistance avec laquelle le narrateur appuie sur certains détails, sur certaines périodes. Il y a eu visiblement un choix parmi les faits. Ainsi, quoique tous les rois de Juda et d'Israël soient nommés, et qu'on raconte quelque chose de leur vie, il est remarquable que l'auteur ait spécialement insisté sur six règnes (ceux de Salomon, III Reg. I-XI; de Jéroboam, III Reg. XII, 25-XIV, 20; d'Achab, III Reg. XVI, 29-XXII, 40; de Joram, IV Reg. III,

---

[1] Vulg. : *Liber verborum dierum Salomonis.*

[2] *Liber sermonum dierum regum Juda.*

[3] III Reg. XIV, 29, pour Roboam; III Reg. XV, 7, pour Abias; III Reg. XV, 23, pour Asa; III Reg. XXII, 45, pour Josaphat; IV Reg. VIII, 23, pour Joram; IV Reg. XII, 19, pour Joas; IV Reg. XIV, 18, pour Amasias; IV Reg. XV, 6, pour Azarias; IV Reg. XV, 36, pour Joatham; IV Reg. XVI, 19, pour Achaz; IV Reg. XX, 20, pour Ézéchias; IV Reg. XXI, 17, pour Manassé; IV Reg. XXI, 25, pour Amon; IV Reg. XXIII, 28, pour Josias; IV Reg. XXIV, 5, pour Joakim.

[4] *Liber verborum dierum regum Israel.*

[5] Pour Jéroboam, III Reg. XIV, 19; pour Nadab, III Reg. XV, 31; pour Baasa, III Reg. XVI, 5; pour Éla, III Reg. XVI, 14; pour Zambri, III Reg. XVI, 20; pour Amri, III Reg. XVI, 27; pour Achab, III Reg. XXII, 39; pour Ochozias, IV Reg. I, 18; pour Jéhu, IV Reg. X, 34; pour Joachaz, IV Reg. XIII, 8; pour Joas, IV Reg. XIII, 12; pour Jéroboam II, IV Reg. XIV, 28; pour Zacharie, IV Reg. XV, 11; pour Sellum, IV Reg. XV, 15; pour Manahem, IV Reg. XV, 21; pour Phacéia, IV Reg. XV, 26; pour Phacée, IV Reg. XV, 31.

[6] Voyez l'Introduction aux livres des Paralipomènes, en avant du tome III.

[7] Par exemple, comp. III Reg. XV, 1-8, et II Par. XIII, 1-23, etc.

[8] Cf. II Par. XX, 1 et ss.; XXVI, 6 et ss.; XXXIII, 11 et ss. : faits omis dans III et IV des Rois.

1-IX, 26; d'Ézéchias, IV Reg. XVIII-XX; de Josias, IV Reg. XXII-XXIII); or il se trouve que ces règnes furent précisément les plus importants, en bien ou en mal, sous le rapport religieux; il n'est donc pas surprenant qu'ils servent pour ainsi dire de pivots au reste du récit. Même explication pour la place prépondérante accordée aux biographies des prophètes Élie et Élisée. Les réflexions morales de l'écrivain sacré, la manière dont il rattache les malheurs de sa nation aux crimes qu'elle avait commis [1], l'insistance avec laquelle il parle de la Loi en tant que source de vie pour Israël, enfin et surtout le commentaire perpétuel [2] qu'il fait du magnifique oracle par lequel Dieu avait promis la perpétuité du trône pour la race de David (III Reg. VII) : tout cela encore atteste et démontre la réalité du but indiqué.

Le plan est très simple et très régulier, de façon à produire une belle unité. L'histoire du peuple hébreu est ramenée à celle de ses rois, et les divers règnes sont exposés d'après leur suite naturelle, c'est-à-dire d'après l'ordre chronologique. Aussi les dates sont-elles fréquemment et soigneusement marquées [3]. En général la marche de l'auteur « est toujours uniforme : il décrit le commencement, le caractère et la fin de chaque règne; il indique la mort et la sépulture de chaque roi en termes à peu près identiques [4]. »

Quant à l'importance de nos deux livres, elle ressort de ce qui a été dit du but de l'écrivain. Elle est tout à la fois religieuse et historique. De beaux et vastes horizons sont ouverts au théologien, au prédicateur, à l'historien. Notre-Seigneur Jésus-Christ et ses apôtres ont contribué à le montrer par les citations relativement nombreuses qu'ils font de cette partie de l'Ancien Testament. Voyez, entre autres passages, Matth. VI, 29; XII, 42; Marc. I, 6; Luc. IV, 25-26; X, 4; Act. VII, 47-48; Rom. XI, 3-4; Hebr. XI, 35; Jac. V, 17-18; Apoc. II, 20; XI, 6.

6° Les *commentaires* sont les mêmes que pour les deux premiers livres. Voyez aussi F. Vigouroux, *la Bible et les découvertes modernes,* t. III, pp. 413 et ss., et t. IV, pp. 1 et ss. de la cinquième édition.

---

[1] Voyez surtout la page si poignante IV Reg. XVII, 7-41.

[2] Cf. III Reg. II, 4, 24; III, 6; VI, 12; VIII, 25 et ss.; IX, 5; XI, 12 et ss., 34 et ss.; XV, 4; IV Reg. VIII, 19; X, 34; XX, 6.

[3] Voyez entre autres les passages suivants : au troisième livre, II, 11; VI, 1, 37, 38; VII, 1; VIII, 2, 65; IX, 10; XI, 42; XIV, 20, 25; XV, 1, 9, 25, 33; XVI, 8, 10, 15, 23, 29; XVIII, 1; XXII, 1, 41, 52; au quatrième livre, I, 17; III, 1; VIII, 16, 25; IX, 29; X, 36; XI, 3-4; XII, 1, 6; XIII, 1, 10; XIV, 1-2, 17, 23; XV, 1, 8, 13, 17, 23, 27, 30, 32; XVI, 1; XVII, 1, 5; XVIII, 1, 9, 13; XXI, 1, 19; XXII, 1, 3; XXIII, 23, 31, 36; XXIV, 1, 8, 12, 18; XXV, 1, 3, 8, 25, 27. Etc. Malgré le soin manifeste que l'auteur a consacré à ces données chronologiques, « la conciliation des différentes dates qu'il fournit est extrêmement malaisée, et elle suscite même des difficultés qui n'ont pas été jusqu'ici définitivement résolues. Si l'on additionne le total des règnes d'Israël d'une part, et de Juda de l'autre, depuis la première année de Roboam, où commence le schisme des dix tribus, jusqu'à la sixième année d'Ézéchias, qui fut la dernière du royaume d'Israël (IV Reg. XVIII, 10), on trouve pour les premiers 240 ans seulement, et pour les seconds 261. Les deux listes sont ainsi en désaccord d'une vingtaine d'années. On a imaginé de nombreux systèmes pour les concilier ensemble, et on a généralement allongé celle des rois d'Israël, en admettant dans l'histoire des schismatiques un ou deux interrègnes. La découverte d'un canon chronologique assyrien vient d'augmenter encore l'embarras des exégètes; car, pour le faire cadrer avec les chiffres des livres des Rois, il faudrait réduire ces derniers d'une quarantaine d'années. Ces divergences s'expliquent soit par des fautes de copistes dans la transcription des nombres, soit par des causes inconnues. » *Man. bibl.,* n. 477. C'est à cause de « l'impossibilité où l'on est actuellement de résoudre le problème », que notre commentaire n'insiste à dessein sur aucun détail chronologique.

[4] *Man. bibl.,* n. 472, 3°. Voyez, comme exemples de ces formules : 1° pour le caractère des rois de Juda : III Reg. XV, 3, 11; XXII, 43; IV Reg. XII, 2-3; XIV, 3; XV, 3, 34; XVIII, 3; XXII, 2; XXIII, 37; XXIV, 9, 19, etc.; 2° pour le caractère des rois d'Israël : III Reg. XIV, 8; XV, 26; XVI, 19, 26, 30; XXII, 53; IV Reg. III, 3; XI, 29, 31; XIII, 2, 11; XIV, 24; XV, 9, 18, 24, 28; XVII, 21, etc.; 3° pour la mort et la sépulture des rois : III Reg. XI, 43; XIV, 20, 31; XV, 8, 24; XXII, 51; IV Reg. VIII 24• XIII, 9; XIV, 29; XV, 7, 38; XVI, 20, etc.

CHRONOLOGIE

DES TROISIÈME ET QUATRIÈME LIVRES DES ROIS

DAVID . . . . . 1055-1015 avant J.-C.
SALOMON. . . . . 1015-975 —

Années depuis l'avènement du roi d'Israël précédent.	Durée du règne.	ROIS DE JUDA	COMMENCEMENT DU RÈGNE				ROIS D'ISRAEL	Durée du règne.	Années depuis l'avènement du roi de Juda précédent.
			Petau.	Winer.	Keil.	Clinton.			
1re	17 ans.	Roboam	975	975	975	976	Jéroboam.	22 ans.	1re
18e	3	Abia	958	957	957	959	—	—	—
20e	41	Asa.	955	955	955	956	—	—	—
—	—	—	954	954	953	955	Nadab.	2	2e
—	—	—	953	953	952	954	Baasa.	24	3e
—	—	—	930	930	930	930	Ela.	2	26e
—	—	—	929	928	929	930	Zambri.	7 jours.	27e
—	—	—	929	928	929	930	Amri	12	31e
—	—	—	917	918	918	919	Achab.	22	38e
4e	25	Josaphat.	912	914	914	915	—	—	—
—	—	—	898	897	897	896	Ochozias.	2	17e
—	—	—	896	896	896	895	Joram.	12	18e
5e	8	Joram.	889	889	889	891	—	—	—
12e	1	Ochozias.	885	885	884	884	—	—	—
—	6	Athalie.	884	884	883	883	Jéhu	28	—
7e	40	Joas	878	878	877	877	—	—	—
—	—	—	856	856	856	855	Joachaz	17	23e
—	—	—	840	840	840	839	Joas.	16	37e
2e	29	Amasias	838	838	838	837	—	—	—
—	—	—	824	825	824	823	Jéroboam II. . . .	41	15e
27e	52	Ozias *ou* Azarias . .	809	809	810	808	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	Interrègne	11	—
—	—	—	772	772	772	771	Zacharie.	6 mois.	38e
—	—	—	772	771	771	770	Sellum.	1 mois.	—
—	—	—	771	771	771	770	Manahèm.	10	39e
—	—	—	761	760	760	759	Phacéia	2	50e
—	—	—	759	758	759	757	Phacée.	20	52e
2e	16	Joatham.	757	758	758	756	—	—	—
17e	16	Achaz.	741	741	742	741	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	Second interrègne. .	9	—
—	—	—	729	729	730	730	Osée	9	12e
3e	29	Ezéchias.	727	725	727	726	—	—	—
—	—	—	721	721	722	721	Prise de Samarie. .	—	6e
	55	Manassé	698	696	698	697			
	2	Amon.	643	641	643	642			
	31	Josias.	641	639	641	640			
	3 mois.	Joachaz	610	609	610	609			
	11	Joakim	610	609	610	609			
	3 mois.	Jéchonias *ou* Joachin.	599	598	599	598			
	11	Sédécias	599	598	599	598			
	—	Prise de Jérusalem. .	589	586	588	587			

TROISIÈME LIVRE DES ROIS

CHAPITRE I

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies; cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei servi sui : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3. Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel, et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei; rex vero non cognovit eam.

1. Le roi David avait vieilli, et atteint un âge très avancé; et quoiqu'on le couvrît beaucoup, il ne se réchauffait pas.

2. Ses serviteurs lui dirent donc : Nous chercherons pour le roi notre seigneur une jeune fille vierge, afin qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, et que, dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une belle jeune fille, et ayant trouvé Abisag de Sunam, ils l'amenèrent au roi.

4. C'était une jeune fille d'une grande beauté; elle dormait auprès du roi, et elle le servait, et le roi la laissa toujours vierge.

PREMIÈRE PARTIE

Histoire du règne de Salomon.
I, 1 — XI, 43.

SECTION I. — AVÈNEMENT DU JEUNE PRINCE.
I, 1 — II, 46.

§ I. — *L'onction royale de Salomon.*
I, 1-53.

1° David et Abisag. I, 1-4.

CHAP. I. — 1-2. Introduction et transition. Ce livre, de même que ceux de Josué, des Juges, le premier des Rois, etc., débute par la conjonction *et*, qui « constate que le narrateur regardait son œuvre comme la continuation de l'histoire antérieure ». — *David senuerat.* En rapprochant les passages II, 11, et II Reg. V, 4-5, on obtient à peu près l'âge indiqué par l'historien Josèphe, *Ant.*, VII, 15, 2, c.-à-d. 70 ans. Le titre de *rex*, ajouté au nom de David, est une particularité du troisième et du quatrième livre des Rois; cette association est assez rare ailleurs. — *Ætatis plurimos...* On insiste sur la vieillesse du monarque, pour mieux préparer et expliquer le trait suivant. — *Vestibus* désigne, d'après le contexte, des couvertures de lit. David semble avoir été alors habituellement alité. Cf. vers. 15, 47. — *Dixerunt... servi :* les officiers royaux. — *Quæramus...* Hébr.: qu'ils cherchent; c.-à-d. que l'on cherche. — *Stet coram...:* locution fréquente dans la Bible, pour désigner le rôle des serviteurs. — *Foveat...* Même en Occident, et jusqu'à une époque assez tardive, on a eu recours à des procédés analogues. En réalité, c'était une nouvelle épouse de second rang que prenait David, et Abisag fut traitée comme telle après la mort du roi, bien qu'elle fût demeurée vierge. Cf. II, 22. La polygamie étant alors tolérée et très habituelle dans la vie des princes, le fait n'avait rien d'extraordinaire, sinon dans la continence qui l'accompagna et qui est relevée par l'historien sacré, vers. 4.

3-4. Abisag auprès de David. — *Sunamitidem.* C.-à-d. originaire de Sunam, la Solam actuelle, au sud des monts Gelboé. Cf. Jos. XIX, 18; I Reg. XXVIII, 4, et l'*Atl. géogr.*, pl. VII, XII. — *Ministrabat...:* en qualité de garde-malade.

5. Cependant Adonias fils d'Haggith s'élevait, en disant : C'est moi qui régnerai. Et il se fit faire des chars, *prit* des cavaliers, et cinquante hommes qui couraient devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi? Il était parfaitement beau, et le second après Absalom.

7. Il s'était lié avec Joab fils de Sarvia, et avec le *grand* prêtre Abiathar, qui soutenaient son parti.

8. Mais le *grand* prêtre Sadoc, Banaïa fils de Joïada, le prophète Nathan, Séméi et Réi, et toute la force de l'armée de David n'étaient point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des béliers, des veaux et toute sorte de *victimes* grasses auprès de la Pierre de Zohéleth, qui était près de la fontaine Rogel, convia tous ses frères, les fils du roi, et tous ceux de Juda qui étaient au service du roi.

10. Mais il n'invita pas le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants *de l'armée*, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Ado-

5. Adonias autem, filius Haggith, elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab, filio Sarviæ, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniæ.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaias, filius Joiadæ, et Nathan propheta, et Semei, et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguibus juxta Lapidem Zoheleth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam, et Banaiam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum, non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabee, matrem Salomonis : Num audisti

---

2° Adonias se pose en héritier du trône. I, 5-10.

5-8. Un nouvel Absalom. — *Adonias.* Dans la liste des fils de David, II Reg. III, 2-5, il est mentionné le quatrième, et il est probable que depuis la mort d'Ammon et d'Absalom il se trouvait être l'aîné; car Chéléab, nommé en troisième lieu, ne reparaît nulle part ailleurs et dut mourir en bas âge. Étant né durant le séjour de son père à Hébron, Adonias devait avoir environ quarante ans. — *Elevabatur.* Il affichait ses prétentions au trône, car la succession paraissait devoir s'ouvrir à une époque peu éloignée. — *Currus et equites.* Méthode identique à celle d'Absalom, pour se rendre populaire et pour préparer la foule à l'exécution de ses vues ambitieuses. Cf. II Reg. XV, 1. — *Nec corripuit...* L'infirmité du corps influençait la volonté du roi. On peut aussi traduire par le plus-que-parfait : « Son père ne l'avait jamais repris; » et alors ce serait une circonstance aggravante : pas d'excuse pour les menées d'Adonias, son père s'était toujours montré très bon pour lui. — *Pulcher valde.* Autre trait de ressemblance avec Absalom. — *Sermo...* Adonias fait maintenant un pas de plus; il conspire avec deux des plus influents personnages du royaume : avec *Joab,* neveu de David et longtemps généralissime des troupes israélites, mais dépouillé de sa dignité, et sourdement hostile au roi (cf. II Reg. II, 13-32; III, 22 et ss., etc.); avec le grand prêtre *Abiathar,* comblé de bienfaits par David, mais jaloux sans doute de l'autorité attribuée à Sadoc (cf. I Reg. XXII, 20-23; II Reg. XV, 24 et ss., etc.). — *Sadoc vero...* Liste d'autres fonctionnaires sacrés ou civils, non moins puissants, mais demeurés fidèles. Sur *Banaias,* voyez II Reg. VIII, 18; XX, 23. D'après II Reg. XII, 25, *Nathan* connaissait les intentions divines relativement à Salomon. *Semei* et *Rei* sont inconnus. — *Robur exercitus.* Hébr. : les *gibbôrim;* les glorieux héros dont nous avons lu plus haut la nomenclature (II Reg. XXIII, 8-39).

9-10. Les conjurés s'assemblent près de la fontaine de Rogel. — *Immolatis...* Il est possible, quoique cela ne soit pas certain, que ce mot désigne des sacrifices proprement dits; en tout cas la réunion fut accompagnée d'un grand festin. — *Lapidem Zoheleth.* Localité mentionnée en ce seul endroit. Sur la fontaine de Rogel, aujourd'hui le Bir-Éyoub, au sud-est de Jérusalem, voyez Jos. XV, 7, et l'*Atl. géogr.,* pl. XIV et XV. — *Vocavit... fratres suos :* il en avait fait aussi des partisans. Son rival (*Salomonem autem...*) fut naturellement exclu, de même que les officiers demeurés fidèles au roi.

3° Nathan avertit Bethsabée, et la presse de prendre en main les intérêts de Salomon. I, 11-14.

11-14. *Num audisti...?* Le prophète va droit au but, et droit au cœur de la mère. — *Regnaverit Adonias.* Ce fait n'était pas encore absolument accompli, mais le serait bientôt si on ne

quod regnaverit Adonias, filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salve animam tuam, filiique tui Salomonis.

13. Vade, et ingredere ad regem David, et dic ei : Nonne tu, domine mi rex, jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? Quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabee ad regem in cubiculum. Rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinavit se Bethsabee, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pinguia quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab, principem militiæ; Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen, domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israel, ut indices eis quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque, cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

nias fils d'Haggith s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache?

12. Venez donc, et suivez mon conseil; sauvez votre vie et celle de votre fils Salomon.

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré, à moi votre servante, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Pendant que vous parlerez encore avec le roi, je viendrai après vous, et je compléterai vos paroles.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Or le roi était fort vieux, et Abisag de Sunam le servait.

16. Bethsabée s'inclina profondément, et adora le roi. Et le roi lui dit : Que désirez-vous?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà qu'Adonias s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi mon seigneur.

19. Il a immolé des bœufs, toute sorte de *victimes* grasses, et un grand nombre de béliers; il a invité tous les enfants du roi, avec le *grand* prêtre Abiathar, et Joab, général de l'armée; mais il n'a point convié Salomon votre serviteur.

20. Or tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, afin que vous leur déclariez, mon seigneur le roi, qui doit être assis après vous sur votre trône.

21. Car, après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons *traités comme* des criminels, moi et mon fils Salomon.

---

l'arrêtait par de vigoureuses mesures. — *Salva animam...* Le premier acte de l'usurpateur eût été certainement de faire disparaître, selon l'horrible coutume orientale, tous les personnages rivaux et dangereux. Cf. Jud. IX, 4-5, et l'explication. — *Nonne... jurasti...?* Détail nouveau. David avait naturellement fait part à Bethsabée des desseins du Seigneur sur leur fils, et il s'était lié par serment à les exécuter. — *Complebo sermones...* Nathan devait confirmer les paroles de la reine en les réitérant et en les complétant.

4° Bethsabée plaide auprès du roi les intérêts de son fils. I, 15-21.

15-16. Transition. — *In cubiculum.* Le roi, affaibli par l'âge, se tenait habituellement dans sa chambre à coucher. — *Inclinavit se..., adoravit :* l'inclination profonde, puis la prostration, le tout à l'orientale.

17-21. Discours de Bethsabée. — *Ait...* D'un ton respectueux, mais très ferme; elle parle vraiment en mère et en reine. Court exorde, vers. 17, pour rappeler au roi sa promesse solennelle; exposé rapide de la conduite d'Adonias, vers. 18-19 (*regnat*, est sur le point de régner; note du vers. 11); conclusion habile et pressante, vers. 20-21 (*in te respiciunt*, trait pittoresque; *ut in-*

22. Elle parlait encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi, l'adora en s'inclinant jusqu'à terre,

24. et il lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône?

25. Car il est descendu aujourd'hui, il a immolé des bœufs, des *victimes* grasses et de nombreux béliers, et il a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée, et le *grand* prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant : Vive le roi Adonias!

26. Mais pour moi, votre serviteur, il ne m'a pas invité, ni le *grand* prêtre Sadoc, ni Banaïas fils de Joïada, non plus que Salomon votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur, sans que vous ayez déclaré à votre serviteur qui devait être assis après le roi mon seigneur sur son trône?

28. Le roi David répondit : Appelez-moi Bethsabée. Bethsabée s'étant présentée devant le roi, et se tenant devant lui,

29. le roi lui jura, et lui dit : Vive le Seigneur, qui a délivré mon âme de toute angoisse!

30. Ce que je vous ai juré par le Seigneur, le Dieu d'Israël, en disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis à ma place sur mon trône, je le ferai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée, inclinant profondément

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque introisset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram,

24. dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pinguia, et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem; illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus: Vivat rex Adonias!

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaïam filium Joiadæ, et Salomonem famulum tuum, non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabee. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetisset ante eum,

29. juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia!

30. Quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me; sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabee in ter-

---

dices..., par un acte clair et positif; *erimus peccatores*, litote dont David comprenait tout le sens).

5° Nathan se présente à son tour devant le roi. I, 22-27.

22-23. Transition analogue à celle des vers. 15-16. — *Venit.* C.-à-d., d'après le contexte, qu'il se présenta au palais, et se fit annoncer.

24-27. Discours de Nathan. — *Tu dixisti...* Avec un tour interrogatif : Est-il vrai que vous ayez dit...? Le prophète feint de croire qu'Adonias n'a pu aller aussi loin sans avoir obtenu l'assentiment du roi. Son langage n'est pas moins habile que celui de Bethsabée, qu'il complète en réalité. — *Descendit.* Expression très exacte, la fontaine de Rogel occupant le point le plus bas des environs immédiats de Jérusalem. — *Vivat rex!* L'acclamation usitée chez les Hébreux pour saluer l'avènement d'un nouveau roi. Cf. vers. 39; I Reg. x, 24; II Reg. xvi, 16; III Reg. xi, 12 etc. — *Mihi non indicasti.* David était tenu de s'entendre sur ce point avec le prophète que Dieu avait spécialement chargé de ses volontés touchant Salomon.

6° David promet solennellement le trône au fils de Bethsabée. I, 28-31.

28-30. Le serment du roi. — *Vocate... Bethsabee.* La reine s'était retirée lorsque Nathan avait été introduit dans la chambre de David. — *Juravit rex...* Nouveau serment, pour confirmer l'ancien (*sicut juravi...*). Les paroles de David indiquent une vive émotion. — *Dominus qui eruit...* Formule que le prince, pieusement reconnaissant, avait employée dans une autre circonstance solennelle. Cf. II Reg. iv, 6. — *Sic... hodie.* David pense à une action immédiate, décisive; il a compris à son tour qu'il n'y a pas un instant à perdre.

31. Action de grâces de Bethsabée. — *Summisso... vultu...* Son double geste est encore très bien décrit. Cf. vers. 16. — *Vivat... in æternum.*

ram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum!

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaiam filium Joiadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam, et ducite eum in Gihon;

34. et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, in regem super Israel. Et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon!

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me; illique præcipiam ut sit dux super Israel et super Judam.

36. Et respondit Banaias, filius Joiadæ, regi, dicens : Amen; sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

son visage jusqu'à terre, adora le roi et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais!

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas fils de Joïada. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître, faites monter sur ma mule mon fils Salomon, et menez-le à Gihon,

34. et que le *grand* prêtre Sadoc et le prophète Nathan le sacrent en ce lieu comme roi d'Israël; et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon!

35. Et vous monterez après lui, et il viendra s'asseoir sur mon trône, il régnera à ma place, et je lui ordonnerai d'être chef d'Israël et de Juda.

36. Banaïas fils de Joïada répondit au roi : Amen. Que le Seigneur, le Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi.

37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de David, mon roi et mon seigneur.

Hyperbole à la manière de l'Orient. Cf. Dan. II, 4; III, 9; V, 10. Bethsabée insinue délicatement, par cette parole, que la mort de son royal époux était loin de sa pensée; mais qu'elle voulait seulement rappeler à David ses promesses au sujet de leur fils.

7° L'onction de Salomon. I, 32-40.

32-35. David ordonne que l'on procède sans délai au sacre du jeune prince. — *Vocate mihi...* Trois illustres personnages, un grand prêtre, un prophète, le chef de la garde royale, à titre de témoins ou d'acteurs principaux. — *Servos domini...* C.-à-d. la garde du roi, composée des Céréthiens et des Phéléthiens (vers. 38). — *Super mulam meam.* Grande distinction (cf. Gen. XLI, 43; IV Reg. X, 16; Esth. VI, 8), qui avait aussi pour but de montrer que tout, dans cette cérémonie, avait lieu au nom et par l'autorité du roi. — *In Gihon.* Localité des environs de Jérusalem, que plusieurs interprètes ou palestinologues contemporains placent à l'est ou au sud-est de la ville, du côté de Siloé; nous préférons le sentiment traditionnel, d'après lequel Gihon était, au contraire, à l'ouest de Jérusalem, en face de la porte actuelle de Jaffa, non loin du Birket-Mamilla. Voyez l'*Atl. géogr.*, pl. XIV et XV, et nos *Essais d'exégèse*, p. 2. — *Canetis buccina :* une joyeuse sonnerie et des airs joyeux pour annoncer l'avènement du nouveau roi. Cf. II Reg. XV, 10; IV Reg. IX, 13; XI, 14. — *Sedebit... :* la cérémonie d'intronisation, après celle de l'onction. — *Super Israel et Judam.* Locution usitée longtemps avant le schisme des dix tribus, pour désigner l'ensemble du pays d'après ses deux parties principales, le nord et le sud. Cf. II Reg. II, 9-10; XIX, 11, etc.

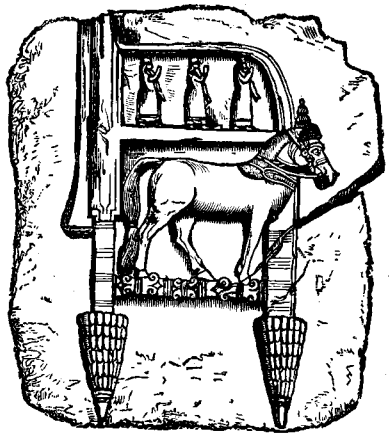

Trône assyrien. (Sculpture antique.)

36-37. Banaïas accepte au nom de tous cette glorieuse mission. — *Amen.* Parole de prompt et heureux acquiescement. — *Sic loquatur.* Plutôt « loquitur », au présent : ce que le roi demande,

38. Alors le *grand* prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et le menèrent à Gihon.

39. Et le *grand* prêtre Sadoc prit du tabernacle une corne *pleine* d'huile, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le peuple s'écria : Vive le roi Salomon!

40. Une immense multitude monta après lui; beaucoup jouaient de la flûte, et donnaient les marques d'une grande joie, et la terre retentissait de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avait invités entendirent ce bruit, et le festin venait de s'achever, et Joab, ayant reconnu le son de la trompette, dit : Que signifient ces cris et ce tumulte de la ville?

42. Tandis qu'il parlait encore, Jonathas, fils du *grand* prêtre Abiathar, arriva, et Adonias lui dit : Entre, car tu es un vaillant homme, et tu nous apportes de bonnes nouvelles.

43. Jonathas répondit à Adonias : Nullement, car le roi David notre seigneur a fait Salomon roi.

44. Il a envoyé avec lui le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas fils de Joïada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi.

45. Et le *grand* prêtre Sadoc, et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont revenus avec des cris de joie dont a retenti la ville; c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. De plus, Salomon est assis sur le trône du royaume.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaias filius Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi; et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem; et cecinerunt buccina; et dixit omnis populus : Vivat rex Salomon!

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis, et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat; sed et Joab, audita voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas, filius Abiathar sacerdotis, venit; cui dixit Adonias : Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque Jonathas Adoniæ : Nequaquam; dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem;

44. misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaiam filium Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem in Gihon; et ascenderunt inde lætantes, et insonuit civitas; hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solium regni.

Dieu le veut aussi. — *Quomodo fuit...* Compliment à David, et souhait délicat pour Salomon. Le souhait se réalisa, car le règne du fils surpassa celui de son père en gloire et en grandeur.

38-40. Salomon est sacré roi d'Israël. — *Olei de tabernaculo* (vers. 39). Sur cette huile sainte et sa composition, voyez Ex. xxx, 23-25, et le commentaire. Il s'agit ici du tabernacle que David avait dressé sur la colline de Sion pour y abriter l'arche. — *Universa multitudo...* Une foule immense avait suivi le cortège royal et s'était associée à la cérémonie de l'onction. — *Insonuit terra.* L'hébreu actuel porte : se déchira; de même les LXX (ἐρράγη). Autre hyperbole orientale. Salomon n'avait pas encore vingt ans lorsqu'il fut sacré roi; il en régna quarante, de 1015 à 975, d'après l'ère la plus généralement admise.

8° Frayeur et soumission d'Adonias. I, 41-53.

41-50. Adonias apprend l'onction de son frère et se réfugie dans le sanctuaire. — *Audivit autem...* Contraste saisissant. La scène n'est pas moins dramatique ni moins bien décrite que la précédente. — *Sed et Joab.* Ce vaillant soldat se sent lui-même mal à l'aise en entendant le son bien connu de la trompette. — *Jonathas* était devenu traître comme son père, après avoir été, lui aussi, un ami dévoué. Cf. II Reg. xv, 36; xvii, 17. — *Vir fortis..., bona nuntians.* Pensée analogue à celle de II Reg. xviii, 27. Adonias est inquiet, et essaye de se rassurer. — *Nequaquam...* Jonathas raconte d'abord aux conjurés, vers. 43-45, ce que nous ont appris les vers. 38-40; il passe ensuite, vers. 46-48, aux faits qui s'étaient passés depuis, et dont il avait été témoin. —

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo;

48. et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis!

49. Territi sunt ergo, et surrexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem, timens Salomonem, surrexit, et abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias, timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram; sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari; et ingressus adoravit regem Salomonem; dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

47. Et les serviteurs du roi sont venus bénir le roi David notre seigneur, en disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi, adorant *Dieu* dans son lit,

48. a dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon trône!

49. Alors tous ceux qu'Adonias avait invités se levèrent saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

50. Mais Adonias, craignant Salomon, se leva, et s'en alla saisir la corne de l'autel.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà qu'Adonias, craignant le roi Salomon, a saisi la corne de l'autel; et il dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui qu'il ne fera pas mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas à terre un seul cheveu de sa tête; mais, s'il est coupable, il mourra.

53. Le roi Salomon envoya donc *vers Adonias*, et le fit tirer de l'autel; et *Adonias*, s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora; et Salomon lui dit : Allez dans votre maison.

CHAPITRE II

1. Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

1. Or le jour de la mort de David étant proche, il donna cet avis à Salomon son fils, et lui dit :

Sedet super solium (vers. 46). C'était la seconde partie du cérémonial fixé par David. Voyez le vers. 35. — *Ingressi servi regis.* Les gardes royaux (cf. vers. 32) se servent, pour féliciter David de l'avènement de son fils, des paroles mêmes de Banaïas leur capitaine (vers. 37). — *Adoravit... in lectulo.* De même qu'autrefois le patriarche Jacob, pour remercier Dieu et l'invoquer. Cf. Gen. XLVII, 31; Hebr. XI, 21. — *Qui dedit... sedentem... :* conformément à la célèbre promesse de II Reg. VII, 12-13. — *Videntibus oculis... :* détail qui rendait plus vive encore la reconnaissance de David.

49-50. Effroi d'Adonias et de ses amis. — *Surrexerunt omnes...* Chacun d'eux ne songe qu'à son salut personnel, et abandonne au plus vite la réunion compromettante. Adonias ne voit d'autre lieu sûr que le sanctuaire. — *Cornu altaris.* Des quatre coins de l'autel des holocaustes s'avançait une sorte de corne en bois, revêtue de bronze, qui avait un caractère sacré parce qu'on y passait quelques gouttes du sang des victimes. Cf. Ex. XXVII, 2; XXIX, 12, etc., et l'*Atlas archéol.*, pl. XCVIII, fig. 6.

51-53. Salomon épargne généreusement la vie de son frère. — *Juret mihi rex.* Nous sommes loin de l'« Ego regnabo » du vers. 5. — *Si fuerit... bonus.* Sans prêter le serment demandé, le nouveau roi accorde immédiatement un pardon conditionnel, qu'il ne tenait qu'au coupable de rendre absolu et perpétuel. — *Ne unus... capillus...* Expression proverbiale, pour dire qu'il ne souffrirait pas le moindre mal. — *Vade in domum...* Rare exemple de clémence en Orient, surtout pour ce genre de faute.

§ II. — *Dernières recommandations et mort de David; Salomon pourvoit par de sages mesures à la sécurité du trône.* II, 1-46.

1° David, sentant sa fin approcher, adresse à Salomon ses recommandations suprêmes. II, 1-4.

Chap. II. — 1. Introduction historique. —

2. Me voici près d'entrer dans la voie de toute la terre. Fortifiez-vous et soyez un homme.

3. Observez les commandements du Seigneur votre Dieu. Marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse; afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez, et de quelque côté que vous vous tourniez.

4. Et alors le Seigneur réalisera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfants prennent garde à leurs voies, et s'ils marchent devant moi dans la vérité, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours un successeur sur le trône d'Israël.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux chefs de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéther, qu'il a assassinés, versant durant la paix le sang de la guerre, et en ayant ensanglanté le baudrier qui était sur ses reins, et les souliers qu'il avait aux pieds.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas à ses cheveux blancs de descendre en paix dans le tombeau.

7. Mais vous témoignerez votre reconnaissance aux fils de Berzellaï de Galaad, et ils mangeront à votre table, parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyais devant Absalom votre frère.

2. Ego ingredior viam universæ terræ; confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias ceremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi; ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris;

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, in omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab, filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether, quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis redde gratiam, eruntque comedentes in mensa tua; occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom, fratris tui.

Appropinquaverunt... A l'épuisement graduel de ses forces, David comprit qu'il ne lui restait que peu de temps à vivre.

2-4. Le testament religieux de David. — *Ego ingredior...* Court et pathétique exorde au vers. 2. *Viam universæ terræ* est un euphémisme, pour désigner le chemin du tombeau. Cf. Jos. XXIII, 14. — *Confortare...* Moïse avait encouragé Josué dans les mêmes termes, Deut. XXXI, 7, 23. Salomon avait vingt ans à peine, et il existait contre lui un parti puissant : de là ce souhait de courage viril. — *Observa...* David le sait par expérience, son fils n'aura pas de meilleur appui que Dieu, et il obtiendra certainement le divin secours s'il se conduit en fidèle observateur de la loi théocratique. — *Custodias... vias... ceremonias...* : six expressions synonymes pour désigner cette loi sainte, qui est ainsi envisagée dans tout son ensemble et dans ses détails multiples. — *Ut intelligas...* Hébr. : pour que tu réussisses en tout ce que tu feras. Telle avait été la promesse formelle du Seigneur, dans le célèbre oracle que David rappelle ici à Salomon : *ut confirmet...* Cf. II Reg. VII, 11-17.

2° Testament politique de David. II, 5-9.

Ce testament se ramène à trois désirs, que l'on peut rattacher à deux chefs : consolider le trône 1° en usant d'une grande bonté à l'égard des serviteurs fidèles, 2° en traitant avec une sévérité légitime des adversaires audacieux et sans scrupule.

5-6. Premier ordre, relatif à Joab. — *Quæ fecerit... Joab.* David met fortement en relief le caractère cruel des deux meurtres dont Joab s'était rendu coupable (*Abner*, cf. II Reg. III, 27 ; *Amasiæ*, cf. II Reg. XX, 10). *Cruorem... in balteo..., in calceamento...* : trait pittoresque. — *Canitiem ejus*, Joab était au moins du même âge que David, son oncle. — *Non deduces... pacifice.* C.-à-d. ne pas le laisser mourir tranquillement dans son lit, de sa bonne mort, comme l'on dit.

7. Second ordre, qui concerne les fils de Berzellaï. Contraste avec le premier et le troisième désir. — Sur *Berzellai* et sa généreuse conduite envers le monarque humilié, voyez II Reg. XIX, 37-40. — *Comedentes in mensa...* Cf. II Reg. IX, 7, et la note.

8. Habes quoque apud te Semei, filium Gera, filii Jemini, de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra; sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum, dicens : Non te interficiam gladio;

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt; in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias, filius

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméi, fils de Géra, fils de Jémini, de Bahurim, qui prononça les plus affreuses malédictions contre moi, lorsque je m'en allais au camp; mais, parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le ferais point mourir par l'épée;

9. ne laissez pas *néanmoins* son crime impuni. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter, et vous ferez descendre ensanglantés ses cheveux blancs au séjour des morts.

10. David s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli dans la ville de David.

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois à Jérusalem.

12. Salomon prit possession du royaume de David son père, et son règne s'affermit puissamment.

13. Alors Adonias fils d'Haggith vint

8-9. Troisième ordre, relatif à Séméi. — Sur *Semei* et sa grossière injure, voyez II Reg. XVI, 5-13. — *Ad castra.* Hébr. : à *Maḥanaïm;* ville de la Palestine transjordanienne, où David se réfugia tout d'abord aux premiers temps de la révolte d'Absalom. Cf. II Reg. XVII, 24, 27, et le commentaire. — *Descendit... in occursum.* Après la défaite du fils rebelle, Séméi avait été des premiers à venir féliciter David, qui lui avait accordé un généreux pardon. Cf. II Reg. XIX, 16-23. Cette promesse, à laquelle il était demeuré fidèle, le roi ne la retire pas en ce moment, comme on l'a prétendu, pour donner cours à un sentiment de vengeance personnelle; il met simplement son successeur en garde contre Séméi comme contre Joab, parce qu'il voyait en eux des ennemis acharnés du trône. La conduite de Salomon envers ces deux personnages dangereux est d'ailleurs le meilleur commentaire des ordres de David; le jeune roi ne se montra sévère que sur de nouvelles preuves de leur culpabilité. Cf. vers. 28-34, 36-46.

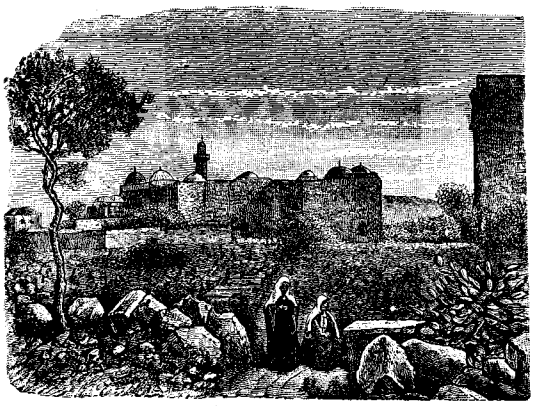

Édifice où la tradition place le tombeau de David, sur le mont Sion.

3° Mort de David; avènement de Salomon. II, 10-12.

10-11. Mort et sépulture de David. — *Sepultus... in civitate David.* C.-à-d. sur le mont Sion. Cf. II Reg. V, 9, et le commentaire. — Le vers. 11 rappelle la durée du règne de David : *quadraginta anni;* en réalité quarante ans et demi, d'après II Reg. V, 5, et I Par. III, 4.

12. Avènement du nouveau roi. — *Firmatum est regnum...* Manière de dire que la nation entière adhéra à Salomon comme à son chef légitime.

4° Adonias expie par sa mort un second complot. II, 13-25.

Les événements vont démontrer que les appréhensions de David n'étaient que trop fondées; Salomon avait besoin de virilité et de sagesse pour se défendre contre ses ennemis.

13-18. Requête d'Adonias à Bethsabée. — *Ingressus... ad Bethsabee.* Il va essayer d'obtenir par l'intrigue ce qu'il n'a pu se procurer par la violence ouverte. — *Pacifícusne...?* La reine mère

trouver Bethsabée, mère de Salomon. Elle lui dit : Venez-vous avec un esprit de paix? Il lui répondit : Je viens avec des pensées de paix.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. Parlez, répondit-elle.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenait, et que tout Israël m'avait choisi par préférence pour être son roi; mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc je n'ai qu'une prière à vous faire; ne m'humiliez point par un refus. Bethsabée ajouta : Que demandez-vous?

17. Adonias lui dit : Je vous prie de demander au roi Salomon (car il ne peut rien vous refuser) qu'il m'accorde Abisag de Sunam en qualité d'épouse.

18. Bethsabée lui dit : Bien, je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et s'assit sur son trône; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa droite.

20. Elle lui dit : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous demandez; car il ne serait pas juste de vous affliger par un refus.

21. Et elle dit : Donnez Abisag de Sunam pour épouse à votre frère Adonias.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias? Demandez donc aussi pour lui le royaume; car il est mon frère aîné, et il a *déjà pour lui* le *grand* prêtre Abiathar et Joab fils de Sarvia.

Haggith, ad Bethsabee matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus? Qui respondit : Pacificus.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti quia meum erat regnum, et me præposuerat omnis Israel sibi in regem; sed translatum est regnum, et factum est fratris mei; a Domino enim constitutum est ei;

16. nunc ergo petitionem unam precor a te : Ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabee : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabee ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia; et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum; positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te; ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete, mater mea; neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Respondit que rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ? Postula ei et regnum; ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab, filium Sarviæ.

était parfaitement autorisée à mettre en doute les intentions d'Adonias, après tout ce qui s'était passé naguère. — *Tu... nosti...* Avant d'exposer sa requête proprement dite (vers. 17), le visiteur commence par exagérer ses droits au trône (*meum... regnum...*), afin d'apitoyer davantage Bethsabée sur sa peine prétendue. Il est très habile aussi quand il feint d'accepter loyalement, et même pieusement, le fait accompli : *a Domino enim...* C'était le meilleur moyen de dissimuler ses intentions perfides, et la mère de Salomon se laissa prendre au piège, voilé d'ailleurs sous un compliment délicat (*neque... negare...*, vers. 17). — *Ut det mihi Abisag.* Voyez I, 3-4, et la note du vers. 22.

19-24. Colère de Salomon, lorsqu'il apprit la demande d'Adonias. — *Venit ergo...* La scène est, comme toujours, admirablement racontée. L'amour et le respect du roi pour sa mère éclatent dans tous les détails des vers. 19 et 20. — *Petitionem unam parvulam.* La supplique est gracieusement et modestement présentée : ce n'est qu'une chose toute petite; du moins elle paraissait telle à Bethsabée. — *Quare postulas...?* Salomon ne juge pas de même, comme le montre sa profonde émotion. C'est que cette « unique petite requête » équivalait à demander le trône et la couronne pour Adonias. Nous l'avons vu (note de I, 2), Abisag était, au moins en apparence, une des femmes de David; or, conformément aux usages

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc!

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaiæ, filii Joiadæ, qui interfecit eum ; et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es ; sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinuisti laborem in omnibus in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset ; fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni,

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie!

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a assuré *la couronne*, qui m'a fait asseoir sur le trône de David mon père, et qui a établi ma maison comme il l'avait dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui.

25. Et le roi Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, qui frappa Adonias, et le tua.

26. Le roi dit aussi au *grand* prêtre Abiathar : Allez à Anathoth dans votre terre ; vous mériteriez la mort, mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur Dieu devant David, mon père, et que vous avez eu part à toutes les souffrances qu'a endurées mon père.

27. Salomon relégua donc Abiathar, afin qu'il ne fît plus les fonctions de *grand* prêtre du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avait prononcée dans Silo, touchant la maison d'Héli, fût *ainsi* accomplie.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab qui avait suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et saisit la corne de l'autel.

29. On vint dire au roi Salomon que

---

de l'Orient, après la mort d'un roi, ses épouses appartenaient à son successeur (cf. II Reg. XII, 8; XVI, 22, et l'explication) : dans la demande d'Adonias, Salomon pouvait donc voir à juste titre de nouvelles prétentions à la couronne (*postula et et regnum*), le commencement d'un second complot. — *Juravit itaque...* Deux serments coup sur coup (vers. 23 et 24), tant il était vivement agité. Un acte de vigueur était nécessaire, pour assurer la tranquillité du royaume et pour écraser définitivement la rébellion. Mais, comme on l'a dit, Salomon sut se montrer « ferme sans cruauté ».

25. Mort d'Adonias. — *Per manum Banaiæ.* En Orient, le chef de la garde royale est habituellement chargé de l'exécution des condamnés à mort.

5° Abiatnar est dépouillé du souverain pontificat. II, 26-27.

26-27. Déchéance d'Abiathar. — *Abiathar quoque...* Salomon n'eût remporté qu'un demi-succès, s'il n'eût également frappé les deux personnages dangereux qui s'étaient faits les auxiliaires d'Adonias. Moins à craindre sans doute, et surtout à cause de son caractère sacré, Abiathar est simplement dépouillé de ses fonctions et exilé de la cour. — *In Anathoth :* ville sacerdotale, située au nord-est et à cinq quarts d'heure de Jérusalem ; aujourd'hui Anâta (*Atlas géogr.*, pl. XII, XVI). — *Portasti arcam.* En deux circonstances distinctes : lorsque l'arche fut transportée à Sion (I Par. XV, 11), et le jour où David quitta précipitamment Jérusalem, menacé par Absalom (II Reg. XV, 24 et ss.). — *Sustinuisti laborem...* Abiathar avait, en effet, partagé depuis l'affreux carnage de Nobé toutes les épreuves de David. Cf. I Reg. I, 7 ; XXII, 20 ; XXIII, 8-9. — *Ut impleretur...* La philosophie de l'histoire sainte : pas un mot des divins oracles ne tombe à terre. Non que Salomon se fût proposé cet accomplissement ; c'est Dieu lui-même qui avait dirigé les faits de manière à réaliser sa terrible menace. — *Super domum Heli...* Cf. I Reg. II, 30-36 ; III, 10-14. Abiathar était l'arrière-petit-fils d'Héli (par Phinées, Achitob et Achimélech).

6° Mort de Joab. II, 28-35.

28-29. Joab se réfugie auprès du sanctuaire ; Salomon ordonne à Banaïas de le mettre à mort. — *Venit... nuntius...* Dans l'hébreu, nous trouvons une variante de quelque importance : Et le bruit (de la disgrâce d'Abiathar) parvint à Joab ; car Joab avait suivi le parti d'Adonias, quoiqu'il

Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenait près de l'autel ; et Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, et lui dit : Allez, et tuez-le.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir. Joab lui répondit : Je ne sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit : Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit : Faites comme il vous a dit ; tuez-le, et ensevelissez-le ; et vous éloignerez de moi et de la maison de mon père le sang innocent répandu par Joab.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes qui valaient mieux que lui, et qu'il a tué par l'épée, à l'insu de David, mon père, Abner, fils de Ner, chef de l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jéther, chef de l'armée de Juda.

33. Et leur sang retombera à jamais sur la tête de Joab et sur sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa race, à sa maison et à son trône.

34. Banaïas, fils de Joïada, monta donc, frappa Joab, et le tua ; et on l'ensevelit chez lui dans le désert.

35. Alors le roi mit à la place de Joab, Banaïas, fils de Joïada, à la tête de l'armée, et il établit Sadoc, comme *grand* prêtre, à la place d'Abiathar.

36. Le roi fit aussi appeler Séméi, et lui dit : Bâtissez-vous une maison à Jérusalem, et demeurez-y, et n'en sortez point pour aller de côté ou d'autre.

37. Le jour où vous en sortirez, et où vous passerez le torrent de Cédron, sachez que vous serez mis à mort, et votre sang retombera sur votre tête.

quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare. Misitque Salomon Banaiam, filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaias ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non egrediar, sed hìc moriar. Renuntiavit Banaias regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est, et interfice eum, et sepeli; et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab, a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se, et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner, filium Ner, principem militiæ Israel, et Amasam, filium Jether, principem exercitus Juda ;

33. et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaias, filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit; sepultusque est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaiam, filium Joiadæ, pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar

36. Misit quoque rex, et vocavit Semei, dixitque ei : Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi; et non egredieris inde huc atque illuc.

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum; sanguis tuus erit super caput tuum.

---

n'eût pas suivi le parti d'Absalom. — *Fugit ergo...* Comme précédemment Adonias, I, 50. Joab comprit que son tour était venu, et il essaya de parer le coup dont il se sentait menacé. — *Vade, interfice* (vers. 29). D'après Ex. XXI, 14, le lieu saint ne pouvait abriter un meurtrier ; or c'est à cause de ses deux assassinats que Joab était alors poursuivi. Cf. vers. 5-6, 31-33.

30-34. Motif et exécution de la sentence de mort prononcée contre Joab. — *Non egrediar.* Son énergie ne l'abandonne pas. — *Renuntiavit...* Banaïas, n'osant frapper Joab dans le lieu saint, vient demander de nouvelles instructions à Salomon. — *Sanguinem innocentem* (vers. 31) : le sang d'Abner et d'Amasias, qui n'avait pas été vengé. — *In caput Joab... et seminis...* David, en apprenant le meurtre d'Abner, avait maudit Joab avec tous ses descendants. Cf. II Reg. III, 28-29. — *Sepultus... in domo sua :* c.-à-d. dans le terrain qui en dépendait. — *In deserto :* probablement le désert de Juda.

35. Les successeurs de Joab et d'Abiathar. — D'une part, Banaïas *super exercitum ;* de l'autre, *Sadoc sacerdotem.*

7° Mort de Séméi. II, 36-46.

36-38. Salomon interdit à Séméi sous peine de mort de s'éloigner de Jérusalem. — *Ædifica... in Jerusalem.* Jusque-là Séméi avait résidé à Bahurim, sur le versant oriental du mont des Oliviers. Cf. II Reg. XV, 5 ; XIX, 16. — *Non egredieris...* Le roi voulait évidemment avoir l'œil sur ce personnage remuant et dangereux. —

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo. Sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis, filium Maacha, regem Geth; nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum; ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi : Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi : Quacumque die egressus ieris huc et illuc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi : Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti jusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei : Tu nosti omne malum, cujus tibi conscium est cor tuum, quod fecisti David patri meo; reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum;

45. et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaiæ, filio Joiadæ; qui egressus percussit eum, et mortuus est.

38. Séméi dit au roi : Cet ordre est très juste. Ce que le roi mon seigneur a dit sera exécuté par son serviteur. Séméi demeura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméi s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméi que ses esclaves étaient allés à Geth.

40. Séméi fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis, à Geth, pour redemander ses esclaves, et il les ramena de Geth.

41. Salomon, ayant été averti que Séméi était allé de Jérusalem à Geth, et en était revenu,

42. l'envoya chercher, et lui dit : Ne vous ai-je pas averti d'avance, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Le jour où vous sortirez pour aller de côté ou d'autre, sachez que vous serez puni de mort? Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que cette parole.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avais donné?

44. Et le roi dit à Séméi : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête.

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc ses ordres à Banaïas, fils de Joïada, qui sortit, frappa Séméi, et le tua.

Torrentem Cedron. Cette limite est citée comme exemple, et d'une façon toute naturelle, car Séméi serait surtout tenté de retourner à Bahurim, ce qu'il ne pouvait faire sans franchir le Cédron (*Atl. géogr.*, pl. XIV, XV, XVI). Mais il faut la prendre d'une manière générale; l'interdiction portait sur les remparts de Jérusalem dans tous les sens. — *Sanguis... super caput.* Locution hébraïque, pour dire qu'il serait lui seul responsable de sa mort. — *Bonus sermo.* Séméi reçoit avec reconnaissance cet arrêt mitigé, car il redoutait beaucoup plus. — *Diebus multis* (vers. 38). Environ trois ans, d'après le verset suivant.

39-40. Séméi transgresse l'ordre du roi. — *Fugerent servi :* « deux » serviteurs, d'après l'hébreu. — *Ad Achis.* Probablement le petit-fils du roi philistin de même nom, chez qui David s'était réfugié par deux fois. Cf. I Reg. XXI, 10; XXVII, 2.

41-46. La sentence de mort et son exécution. — *Nonne testificatus...?* Dans l'hébr. : Ne t'avais-je pas fait prêter serment par Jéhovah? Ce qui dit plus encore. — *Jusjurandum Domini* (vers. 43) : un serment prêté au nom du Seigneur. — *Rex... benedictus* (vers. 45). Comme plus haut, vers. 33, à l'arrêt de mort lancé contre son ennemi, Salomon associe une bénédiction pour son père et pour sa propre personne.